

OPTION JEUNES

Dispositif prestataire s'inscrivant dans le respect du parcours de soins % exprimés sur la base des remboursements du régime local (départements 57, 67 et 68) de la Sécurité sociale	Remboursements Sécurité sociale	Prestations Mocen Complément mutuelle sur la base du tarif de convention
		Option Jeunes - de 30 ans
MALADIE		
HONORAIRES MEDICAUX		
Conventionnés	90 %	10 %
Non conventionnés	90 %	10 %
AUXILIAIRES MEDICAUX		
Soins infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.	90 %	10 %
FRAIS ANNEXES		
Transport	90 %	10 %
Indemnité de déplacement, majoration nuit et dimanche	90 %	10 %
PHARMACIE		
	90, 80 ou 15 %	10, 20 ou 85 %
ELECTRO-RADIOLOGIE (imagerie médicale ADI)		
	90 %	10 %
ANALYSES LABORATOIRES		
	90 %	10 %
CHIRURGIE : actes techniques médicaux - actes de chirurgie		
OSTEOPATHIE sur présentation de la facture acquittée portant la mention d'un praticien inscrit dans une association professionnelle reconnue	-	20 € / année civile
HOSPITALISATION		
FRAIS DE SEJOUR : médecine, chirurgie, psychiatrie, maison de repos	90 %	10 %
FRAIS DE MATERNITE		
Forfait naissance - adoption (versement conditionné à l'adhésion mutualiste de l'enfant qui doit être inscrit le 1 ^{er} jour du mois de sa naissance ou son adoption au plus tard)	-	300 €
DENTAIRE		
SOINS		
	90 %	10 %
PROTHESES (sur présentation des justificatifs)		
Acceptées par la Sécurité sociale	90 %	10 %
IMPLANT DENTAIRE non pris en charge par la Sécurité sociale (sur présentation de la facture)	-	Forfait de 100 € / année civile
ORTHODONTIE (sur présentation de la facture)		
Acceptée par la Sécurité sociale	100 %	-
OPTIQUE		
LUNETTES (VERRES ET MONTURE)		
Acceptées par la Sécurité sociale, dans la limite d'un forfait par année civile	90 %	10 % + Forfait 70 €
LENTILLES OU VERRES DE CONTACT		
Accepté(e)s par la Sécurité sociale, dans la limite d'un forfait par année civile	90 %	10 % + Forfait 70 €
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		
Refusée par la sécurité sociale, dans la limite d'un forfait par œil et par année civile	-	Forfait 70 €
PREVENTION		
DENTAIRE		
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	90 %	10 %
Détartrage annuel complet sus- et sous-gingival	90 %	10 %
BILAN DU LANGAGE oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit		
	90 %	10 %
DEPISTAGE DE L'HEPATITE B		
	90 %	10 %
DEPISTAGE DES TROUBLES DE L'AUDITION		
Audiométrie tonale ou vocale	90 %	10 %
Audiométrie tonale avec tympanométrie	90 %	10 %
Audiométrie vocale dans le bruit	90 %	10 %
Audiométrie tonale et vocale	90 %	10 %
Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie	90 %	10 %
VACCINS		
Diptérie, tétanos et poliomyélite	90 %	10 %
Coqueluche	90 %	10 %
Hépatite B	90 %	10 %
BCG	90 %	10 %
Rubéole	90 %	10 %
Haemophilus influenza B	90 %	10 %
Infections invasives à pneumocoques	90 %	10 %
Anti grippal (vaccin et acte médical)	-	100 %
OSTEODENSITOMETRIE acceptée par la Sécurité sociale		
Forfait par examen, incluant le ticket modérateur.		
Sur présentation de la facture acquittée.	90 %	10 %
FORFAIT ANTI-TABAC (1)		
	50 €/année civile	50 €
FORFAIT ANNUEL CONTRACEPTION (2)		
	-	15 €
HYGIENE ALIMENTAIRE consultation non prise en charge par la Sécurité sociale		
Forfait par année civile, sur présentation de la facture acquittée d'un diététicien (3)	-	25 €
HYGIENE ALIMENTAIRE consultation non prise en charge par la sécurité sociale		
Forfait supplémentaire par année civile pour les adhérents de moins de 20 ans, sur présentation de la facture acquittée d'un diététicien (3)	-	25 €

(1) remboursement par année civile, sur présentation de la prescription médicale d'un substitut nicotinique et de la facture acquittée.

(2) remboursement par année civile dans la limite des dépenses engagées. En cas de non intervention de la Sécurité sociale, production de la prescription médicale d'un substitut nicotinique et de la facture acquittée.

(3) forfait par année civile sur présentation de la facture acquittée portant mention d'un praticien inscrit dans une association professionnelle reconnue.